Container

| GROUPE | 4 | 19 | HERBICIDES |
|---|---|---|---|

**Calovor[MD]**

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST ET L'OUEST DU CANADA

**GRANULÉS MOUILLABLES**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) – 16 % é.a.
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) – 40 % é.a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**NO. D'HOMOLOGATION 36097** **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**
**SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

**CONTENU NET :** 1 kg à 1 000 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510, 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

CALOVOR est une marque déposée de BASF, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

**MISES EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer la pulvérisation ou le brouillard de pulvérisation.

3. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

4. NE PAS manger, boire, ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles. Les cabines des véhicules DOIVENT être décontaminés régulièrement.

5. NE PAS appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.

6. NE PAS appliquer par voie aérienne.

7. NE PAS travailler ou cultiver les superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application

8. NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

10. Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour la tâche et le scénario d'application appropriés. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

| **Équipement de protection individuelle et contrôles techniques** | | | **Quantité restreinte de produit manipulé par jour, par personne** |
|---|---|---|---|
| **Mélange/chargement/ nettoyage et réparations** | **Équipement d'application** | **Application** | |
| Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures, gants résistants aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté | Rampe d'aspersion - Cabine ouverte | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et des gants résistant aux produit chimiques [1] | Moins de 113 kg |
| | | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures, gants résistants aux produits chimiques[1] et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte | Supérieur ou égal à 113 kg |

| Équipement de protection individuelle et contrôles techniques | | | Quantité restreinte de produit manipulé par jour, par personne |
|---|---|---|---|
| **Mélange/chargement/ nettoyage et réparations** | **Équipement d'application** | **Application** | |
| | | filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides [2] | |
| | Rampe d'aspersion - cabine fermée [3] | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures | |

[1] Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
[2] Un respirateur n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
[3] Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur/gaz).

11. Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

**[Énoncés facultatifs pour les contenants de plus petite taille]**

Consulter le livret pour obtenir la liste complète des mises en garde.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer la pulvérisation ou le brouillard de pulvérisation.

3. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

4. NE PAS appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.

5. NE PAS appliquer par voie aérienne.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer **Calovor** dans son contenant original seulement, dans un endroit frais et sec. Lors de l'entreposage, NE PAS contaminer l'eau, ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

**Contenants Recyclables**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

**Contenants Récupérables**
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants Réutilisables**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provinciale ou territoriale. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

| GROUPE | 4 | 19 | HERBICIDES |
|---|---|---|---|

# Calovor[MD]

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST ET L'OUEST DU CANADA

**GRANULÉS MOUILLABLES**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) – 16 % é.a.
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) – 40 % é.a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**NO. D'HOMOLOGATION 36097** **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**
**SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

**CONTENU NET :** 1 kg à 1 000 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510, 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

CALOVOR est une marque déposée de BASF, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

**MISES EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer la pulvérisation ou le brouillard de pulvérisation.

3. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

4. NE PAS manger, boire, ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, d'utiliser les toilettes ou de manipuler des appareils mobiles. Les cabines des véhicules DOIVENT être décontaminés régulièrement.

5. NE PAS appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.

6. NE PAS appliquer par voie aérienne.

7. NE PAS travailler ou cultiver les superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application

8. NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

10. Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour la tâche et le scénario d'application appropriés. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

| **Équipement de protection individuelle et contrôles techniques** | | | **Quantité restreinte de produit manipulé par jour, par personne** |
|---|---|---|---|
| **Mélange/chargement/ nettoyage et réparations** | **Équipement d'application** | **Application** | |
| Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures, gants résistants aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté | Rampe d'aspersion - Cabine ouverte | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et des gants résistant aux produit chimiques [1] | Moins de 113 kg |
| | | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures, gants résistants aux produits chimiques[1] et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection | Supérieur ou égal à 113 kg |

| Équipement de protection individuelle et contrôles techniques | | | Quantité restreinte de produit manipulé par jour, par personne |
|---|---|---|---|
| **Mélange/chargement/ nettoyage et réparations** | **Équipement d'application** | **Application** | |
| | | respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides [2] | |
| | Rampe d'aspersion - cabine fermée [3] | Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures | |

[1] Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
[2] Un respirateur n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
[3] Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur/gaz).

11. Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer, se laver la peau contaminée à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. NE PAS les réutiliser.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des

vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## MISES EN GARDE GÉNÉRALES

1. NE PAS appliquer **Calovor** sur ou près des arbres ou plantes à conserver (voir la section Mises en garde concernant la dérive de pulvérisation).

2. Appliquer **Calovor** lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 27ºC. NE PAS appliquer si la température risque de chuter considérablement pendant la nuit.

3. NE PAS traiter les endroits où le mouvement du produit chimique dans le sol ou le lessivage en surface risque d'amener **Calovor** en contact avec les racines des plantes à conserver.

4. Des dommages à la culture peuvent apparaître si **Calovor** est appliqué à tout autre stade de croissance que celui qui est recommandé.

   ***Note :*** *Les cultures poussant sous un stress provenant de conditions environnementales adverses, telles une humidité excessive, une sécheresse, une maladie, etc., peuvent souffrir davantage d'un retard de croissance et présenter des symptômes plus prononcés si* ***Calovor*** *est appliqué. Toutefois, le dommage à la culture qui peut apparaître est habituellement contrebalancé par la suppression obtenue des mauvaises herbes.*

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

## MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## MISES EN GARDE CONCERNANT LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

**Calovor** peut causer des dommages aux arbres et aux plantes à conserver, particulièrement au soja, au tabac, aux raisins, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates, et à plusieurs autres plantes de grandes cultures, de cultures ornementales, et fruitières. Respecter ces mises en garde lors de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

1. Mesurer la vitesse du vent à la hauteur de la rampe. NE PAS appliquer **Calovor** lorsque la vitesse du vent soutenu dépasse 15 kilomètres par heure.

2. NE PAS dépasser la pression recommandée par le fabricant de buses. Pour plusieurs types de buses, une faible pression produit de plus grosses gouttelettes. Lorsqu'un débit plus élevé est nécessaire, utiliser des busses à fort débit plutôt que d'augmenter la pression. S'assurer que les pièces pour contrôler le débit du pulvérisateur (si présentes) ne permet pas une augmentation de la pression au-dessus de la gamme désirée.

3. NE PAS pulvériser **Calovor** lorsque la température prévue pourrait dépasser 27ºC.

4. NE PAS pulvériser lorsque l'humidité est élevée ou que le temps est brumeux.

## ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

| Méthode d'épandage | Culture/Site | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Habitat d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitat estuarien/ marin d'une profondeur de : | | Habitat terrestre |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole | Maïs de grande culture | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca. Les zones tampons de 1 m (terrestre) NE PEUVENT PAS être modifiées.

## MAÏS DE GRANDE CULTURE

**Calovor** est un herbicide sélectif de postlevée pour usage dans le maïs de l'Est et l'Ouest canadien. Utiliser **Calovor** pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles.

**Calovor** peut aussi être appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate. **Calovor** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement de postlevée sur le maïs de grande culture pour lequel le glyphosate est présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou sel de potassium comme produit d'association.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour des informations supplémentaires au sujet des recommandations, précautions, restrictions et limitations. Toujours utiliser conformément aux restrictions sur l'étiquette la plus limitante au niveau des restrictions et précautions.

### AVERTISSEMENT

Lors de l'application de **Calovor** mélangé en réservoir avec le glyphosate, appliquer SEULEMENT sur du maïs tolérant au glyphosate, par exemple les variétés avec le gène Roundup Ready[MD]. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS IDENTIFIÉES COMME ÉTANT TOLÉRANTE AU GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

## INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT

1. Appliquer **Calovor** seul dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Consulter les recommandations du fabricant de buses pour connaître la pression de pulvérisation pour des buses spécifiques. Une seule application par année de **Calovor** est permise.

2. L'application de **Calovor** ou de **Calovor** mélangé en réservoir sur le maïs de grande culture lors de périodes de croissance rapide peut résulter en un manque de vigueur temporaire. Le maïs de grande culture se redressera normalement dans les 3 à 7 jours sans réduction de rendement subséquente. Pour éviter tout dommage, le travail du sol devrait être retardé jusqu'à ce que le maïs de grande culture ait repris une croissance normale.

3. Le maïs de grande culture cultivé sous des conditions de stress telle que la sécheresse, une pauvre fertilité ou des dommages foliaires causés par la grêle, le vent ou des insectes peuvent produire des symptômes variés qui peuvent être plus prononcés si des herbicides sont appliqués.

4. Une pluie ou une irrigation ne devrait pas survenir dans les 4 heures suivant le traitement.

5. Lors de l'application de **Calovor** à proximité de cultures sensibles, effectuer un traitement en postlevée hâtive pour éviter toute possibilité de dérive.

6. Les mauvaises herbes traitées avec **Calovor** ne présenteront pas de symptômes avant plusieurs heures et celles-ci seront supprimées dans un délai de 3 à 7 jours.

   ***Note*** *: La manifestation des symptômes pour les mauvaises herbes à feuilles larges comprendra l'enroulement et le froissement. Les graminées peuvent présenter un enroulement, mais demeureront vertes et rabougries*.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

**Calovor** utilisé seul supprime les mauvaises herbes suivantes. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérées ci-dessous. Lorsqu'appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate, appliquer sur les mauvaises herbes de moins de 15 cm de hauteur conformément à l'étiquette du glyphosate.

Amarante à racine rouge
Petite herbe à poux
Chénopode blanc
Renouée liseron
Renouée persicaire
Abutilon [1]
Chardon des champs (partie aérienne) [1]
Amarante tuberculée [1]
Armoise bisannuelle [1, 2]
Lampourde glouteron [1, 3]
Grande herbe à poux (répression) [1, 4]
Laiteron des champs (répression) [1, 5]
Haricot adzuki spontané [1, 6]
Canola spontané [7]
Kochia à balais [8]

[1] Application en postlevée au stade de 2 à 8 feuilles du maïs seulement.
[2] Appliquer au stade 2 à 8 feuilles de l'armoise bisannuelle.
[3] Appliquer entre le stade du cotylédon et le stade 6 feuilles de la lampourde glouteron.
[4] Appliquer au stade 2 à 8 feuilles de la grande herbe à poux.
[5] Appliquer au stade 2 à 10 feuilles du laiteron des champs.

[6] Appliquer au stade unifolié à troisième trifolié du haricot adzuki spontané.
[7] Appliquer entre le stade du cotylédon et le stade 4 feuilles du canola spontané.
[8] Appliquer à une hauteur de moins de 15 cm.

## Options de mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Détermination de la compatibilité du mélange en cuve : Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme pas de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les mises en garde lors du mélange en cuve.

## INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE

## L'OUEST DU CANADA

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor +** surfactant non-ionique [1] + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN) [2] | 356 g | 2 à 8 feuilles | Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges. [3] | |
| **Calovor** + Glyphosate [4] | 356 g + 1,67 à 3,33 L/ha (540 g/L équivalent) | 2 à 8 feuilles | Appliquer sur les mauvaises herbes qui ont moins de 15 cm de hauteur, conformément à l'étiquette du glyphosate. | Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées |

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor** + Glyphosate [4] + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 750 à 1 000 g p.a./ha | 2 à 5 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon PRO | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 1 L/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon PRO + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 1 L/ha + 500 g p.a./ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 37 mL/ha | 2 à 7 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 37 mL/ha + 500 g p.a./ha | 2 à 7 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + ZIDUA SC + surfactant non-ionique [1] + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN) [2] | 356 g + 120 à 240 mL/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor** + ZIDUA SC + Glyphosate | 356 g + 120 à 240 mL/ha + Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les taux | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Herbicide LIBERTY 200 SN [7] | 356 g + 1,5 ou 2 ou 2,5 L/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |

1. Utiliser à raison de 0,25 % v/v, c.-à-d., 2,5 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.
2. Utiliser à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d., 12,5 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.
3. Consulter la section sur les Mauvaises herbes supprimées de cette étiquette pour des renseignements spécifiques sur le stade des mauvaises herbes.
4. Utiliser des formulations de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement de postlevée sur le maïs grain tolérant au glyphosate pour lequel le glyphosate est présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou sel de potassium. Les formulations de glyphosate vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit.
5. Les formulations d'atrazine vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit. Exemple : Un taux de 750 g p.a./ha est équivalent à 1,56 L/ha d'Aatrex Liquide 480.
6. Utiliser les formulations de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement de postlevée sur le maïs grain tolérant au glyphosate pour lequel le glyphosate est présent sous forme de sel isopropylamine ou sel de potassium. Les formulations de glyphosate vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit.
7. Appliquer SEULEMENT sur le maïs tolérant au glufosinate d'ammonium.

## L'EST DU CANADA

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du Maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor** | 356 g | du stade pointe à une feuille | Utiliser comme traitement terrestre généralisé. Il n'est pas nécessaire que les mauvaises herbes soient levées au moment de l'application. NE PAS utiliser d'additifs comme les huiles, les agents mouillants, les agents collants, etc. | |
| **Calovor** + surfactant non-ionique [1] + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN) [2] | 356 g | 2 à 8 feuilles | Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges.[3] | |

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du Maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor** + Glyphosate [4] | 356 g + 1,67 à 3,33 L/ha (540 g/L équivalent) | 2 à 8 feuilles | Appliquer sur les mauvaises herbes qui ont moins de 15 cm de hauteur, conformément à l'étiquette du glyphosate. | Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [4] + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 750 à 1 000 g p.a./ha | 2 à 5 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon PRO | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 1 L/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon PRO + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 1 L/ha + 500 g p.a./ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 37 mL/ha | 2 à 7 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Glyphosate [6] + Armezon + Atrazine [5] | 356 g + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) + 37 mL/ha + 500 g p.a./ha | 2 à 7 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Herbicide Prowl H2O + Glyphosate [4] | 356 g + 2,2 L/ha + 1,67 L/ha (540 g/L équivalent) | 2 à 4 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + Herbicide LIBERTY 200 SN [7] | 356 g + 1,5 ou 2 ou 2,5 L/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |

| Herbicide | Taux/ Hectare | Stade du Maïs | Stade des mauvaises herbes à feuilles larges | Stade des graminées nuisibles |
|---|---|---|---|---|
| **Calovor** + ZIDUA SC + surfactant non-ionique [1] + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN) [2] | 356 g + 120 à 240 mL/ha | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |
| **Calovor** + ZIDUA SC+ Glyphosate | 356 g + 120 à 240 mL/ha + Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les taux | 2 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. | Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes additionnelles qui sont supprimées. |

1. Utiliser à raison de 0,25 % v/v, c.-à-d., 2,5 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.
2. Utiliser à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d., 12,5 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.
3. Consulter la section sur les Mauvaises herbes supprimées de cette étiquette pour des renseignements spécifiques sur le stade des mauvaises herbes.
4. Utiliser des formulations de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement de postlevée sur le maïs grain tolérant au glyphosate pour lequel le glyphosate est présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou sel de potassium. Les formulations de glyphosate vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit.
5. Les formulations d'atrazine vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit. Exemple : Un taux de 750 g p.a./ha est équivalent à 1,56 L/ha d'Aatrex Liquide 480.
6. Utiliser les formulations de glyphosate homologuées pour un usage comme traitement de postlevée sur le maïs grain tolérant au glyphosate pour lequel le glyphosate est présent sous forme de sel isopropylamine ou sel de potassium. Les formulations de glyphosate vont nécessiter un calcul de la dose en fonction de et s'ajustant au pourcentage de principe actif dans le produit.
7. Appliquer SEULEMENT sur le maïs tolérant au glufosinate d'ammonium.

## DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET ORDRE D'INTRODUCTION

1. Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau propre et agiter.

2. Les produits en sachets PVA : Ajouter la quantité nécessaire de produit au réservoir de mélange et continuer l'agitation. Attendre que le produit soit complètement dissous et mélanger uniformément.

3. Ajouter la quantité désirée de **Calovor** au réservoir du pulvérisateur et continuer l'agitation jusqu'à la dissolution complète et la dispersion entière du produit.

4. Pour **Calovor** appliqué seul, ajouter la quantité recommandée de surfactant non-ionique suivi de la quantité recommandée d'UNA (28% N).

5. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée de produit liquide, en solution ou en suspension comme produit d'association.

6. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée de produit en concentré émulsifiable comme produit d'association.

7. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée de glyphosate comme produit d'association.

8. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée d'adjuvants ou surfactants en dernier.

9. Poursuivre l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.

## ADDITIFS POUR UNE PULVÉRISATION

**Pour un usage en postlevée SEULEMENT**
Pour une meilleure adhérence, **Calovor** nécessite l'ajout d'additifs pour des traitements en postlevée dans le maïs de grande culture.

L'ajout d'un surfactant non-ionique à raison de 0,25 % v/v ainsi que d'un engrais azoté liquide (28-0-0) à raison de 1,25 % v/v est recommandé sauf lorsque **Calovor** est appliqué avant la levée des mauvaises herbes (du stade de l'épi à 1 feuille du maïs) ou dans le mélange en cuve contenant du glyphosate avec des tensioactifs intégrés. La solution de pulvérisation de sulfate d'ammonium peut être remplacée par un engrais liquide azoté.

## RÉCOLTE DE LA CULTURE

1. NE PAS permettre aux animaux (incluant des animaux en lactation) de paître dans les champs, ni couper le maïs comme fourrage ou ensilage dans les 75 jours après l'application.

2. NE PAS récolter le grain dans les 120 jours après l'application.

3. Un délai de 30 jours est requis avant de semer à nouveau les cultures en rotation.

4. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **Calovor** est un herbicide du groupe 4 et du groupe 19. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **Calovor** et à d'autres herbicides du groupe 4 et du groupe 19. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Calovor** ou les herbicides du même groupe 4 ou groupe 19 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

## NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

**Calovor** employé seul ou **Calovor** mélangé en réservoir

Si vous avez utilisé **Calovor** seul, suivre ces étapes pour nettoyer l'équipement de pulvérisation :

1. Arroser soigneusement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement en remplissant le réservoir à moitié avec de l'eau. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.

2. Remplir le réservoir d'eau en ajoutant 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin faire circuler la solution d'ammoniaque dans le système du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, de préférence toute une nuit.

3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.

4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

Si **Calovor** est utilisé dans un mélange en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour toutes informations supplémentaires concernant le nettoyage.

## ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer **Calovor** dans son contenant original seulement, dans un endroit frais et sec. Lors de l'entreposage, NE PAS contaminer l'eau, ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

**Contenants Recyclables**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

**Contenants Récupérables**
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants Réutilisables**
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provinciale ou territoriale. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MC/MDTous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.